

**REDEVANCE SUR LES TARIFS DES GARDERIES  
SCOLAIRES COMMUNALES – EXERCICE 2019**

Le Bourgmestre f.f. de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance sur les tarifs des garderies scolaires communales – exercice 2019 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 03 juillet 2019 et par la Députation permanente sous n° DG05/050002//braco\_mal/139494 le 22 juillet 2019.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 13 août 2019.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



Le Bourgmestre f.f.,

B. JACQUEMIN.